



Syndicat mixte fermé d'assainissement du Haut Brivet (Siren : 200087922)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Sainte-Anne-sur-Brivet
Arrondissement	Saint-Nazaire
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2019
Date d'effet	01/01/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Sainte Anne sur Brivet
Numéro et libellé dans la voie	6, rue de l'Etang
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET
Téléphone	02 40 88 14 09
Fax	
Courriel	i.bouron@campbon.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 566
Densité moyenne	90,80

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Sainte-Anne-sur-Brivet (214401523)	3 019

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	CC Estuaire et Sillon (200072734)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Le Syndicat a pour objet: -la création d'une station d'épuration sur la Commune de Sainte Anne au lieu dit "La Remaudière". -la construction de réseaux intercommunaux. -la mise en place des réseaux de collecte dans les agglomérations, y compris les branchements particuliers sous voie publique. -la charge du bon fonctionnement et de l'entretien des équipements mis en place.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)